

Appel à projets national COPHYTO 2017

Dossier de la rédaction de H2o
July 2017

Valoriser des projets innovants pour réduire fortement l'usage des pesticides et améliorer la santé : c'est l'objectif de l'appel à projet COPHYTO 2017.

Le plan Cophyto II, publié le 26 octobre 2015, prévoit que soient lancés chaque année des appels à projets nationaux pour soutenir des actions innovantes en faveur d'une forte réduction de l'utilisation, et de la limitation des risques et des impacts, des produits phytopharmaceutiques et de la transition vers l'agroécologie.

Un appel à projets est lancé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement. Il a pour but d'identifier des projets innovants et efficaces permettant la mise en œuvre de certaines actions du plan Cophyto II et de les accompagner financièrement, notamment dans les domaines suivants : l'accompagnement dans la transition vers l'agroécologie à faible dépendance en pesticides, les agroéquipements, les méthodes alternatives dont le biocontrôle, les études épidémiologiques en santé humaine et santé de l'environnement, les indicateurs, les modes d'intervention dans les jardins, espaces végétaux et infrastructures (JEVI), et les actions dans les territoires d'outremer.

L'appel à projets concerne l'ensemble du territoire français, métropolitain et ultramarin, et vise à recueillir des projets de portée nationale ou ultramarine. Ces projets doivent permettre de faire émerger des projets innovants, en complément des dispositifs structurants déjà en place (réseau des fermes DEPHY, surveillance biologique du territoire, Certiphyto, etc.). Ces nouveaux projets pourront être des actions de transfert, de diffusion, de communication, d'innovation, de mise en œuvre de la protection intégrée des cultures, de développement des agroéquipements, d'amélioration des moyens de protection des opérateurs, des actions en faveur du développement du biocontrôle... Ils concerneront l'ensemble des utilisations de produits phytopharmaceutiques, agricoles ou non. Les projets devront être déposés en ligne au plus tard le 1er septembre 2017 au soir à minuit.

Agence française pour la biodiversité